# Télétravail et garde d'enfant

---
Par Baekury

Bonjour,

Je reprends le travail dans un mois. J'ai un enfant de 7 mois et je bénéficie de deux jours de télétravail dans la semaine durant lesquels je souhaite avoir mon enfant avec moi. Y-a-t-il un texte de loi qui l'interdit? Ou au contraire qui indique que cela est possible ? Ai-je le droit durant les jours en télétravail de refuser de me déplacer pour par exemple apporter des documents au bureau?

En vous remerciant

---
Par Isadore

Bonjour,

-a-t-il un texte de loi qui l'interdit? Ou au contraire qui indique que cela est possible ?
Non, aucun texte de loi ne traite de la question, mais on ne peut pas vous reprocher d'avoir votre enfant chez vous. C'est quand même l'endroit où il est censé habiter.

Ai-je le droit durant les jours en télétravail de refuser de me déplacer pour par exemple apporter des documents au bureau?
Non si cela fait partie de vos tâches habituelles ou si vous avez été prévenue assez à l'avance.

De manière générale pendant les heures de télétravail vous êtes à la disposition de votre employeur. Vous avez le droit d'avoir votre bébé à domicile, mais sauf urgence le professionnel prime. Si votre employeur vous affecte une tâche, elle passera avant le bébé, dont vous vous occuperez pendant vos pauses. Il ne sera par exemple pas question d'imposer une interruption au cours d'une réunion pour le nourrir ou le changer.

---
Par CToad

Bonjour,

Faîtes attention aussi que sauf si dans le contrat de travail, il peut y avoir des conditions au télétravail : cela peut être révoqué, changé etc.. si votre employeur s'aperçoit que vous utilise le TT pour garder votre enfant au lieu de bosser.

Je le vis en ce moment avec un de mes collègues : bébé + télétravail ce n'est pas du tout compatible, sauf si vous avez quelqu'un qui s'occupe de l'enfant pendant que vous télétravaillez. Pour ma part, je commence à saturer du peu de fiabilité de mon collègue ces jours là, et son retard dans son travail va finir pas se voir, et gâcher la bonne impression que sa carrière a laissé jusqu'à maintenant.

CToad

---
Par Isadore

Sur le plan pratique, ça dépend du poste et du bébé. Dans mon entreprise il y a des postes où l'on peut faire quelques jours de télétravail en gardant des enfants. Si le bébé ne hurle pas pendant les réunions, la personne peut le tenir dans ses bras, et couper la visioconférence.

J'ai par exemple un poste (mais pas d'enfant) qui permet des pauses "souples" et tâches qui nécessitent des temps d'attente. J'aurais donc la possibilité de m'occuper d'un enfant calme.

Mais il est clair que le bébé ne peut pas être une excuse pour ne pas faire son travail, et il ne doit pas causer de

dérangement pendant les visioconférences. Et certaines entreprises sont peu tolérantes, il faut donc avoir des enfants "transparents" aux heures de travail.

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Pour confirmer les réponses précédentes, le télétravail n'est pas une solution de garde d'enfant.
Pendnat vos heures de travail, vous devez être à la disposition de l'employeur et non de votre enfant.
Au besoin prenez une baby sitter à domicile pour s'occuper de l'enfant en dehors de vos moments de pause.